

Luxembourg, le 9 février 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement:

« Selon mes informations, les capacités des décharges régionales pour déchets inertes ne sont plus suffisantes pour faire face à l'évolution du secteur de construction au Luxembourg. Le Gouvernement a annoncé dans son accord de coalition de vouloir revoir et évaluer le Plan directeur sectoriel décharges pour déchets inertes afin d'éviter que des pénuries en volumes de dépôts puissent bloquer les projets d'infrastructures. Le ministère de l'Environnement avait annoncé la réalisation d'une étude qui a pour objectif la recherche de nouveaux sites pour décharges pour déchets inertes. Selon le plan national de gestion des déchets et des ressources, cette étude a été finalisée fin 2016.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement :

- 1) Madame la Ministre peut-elle me fournir la durée résiduelle restante des décharges pour déchets inertes existantes ?*
- 2) Dans quels délais Madame la Ministre entend-elle présenter les résultats de l'étude susmentionnée ?*
- 3) Madame la Ministre peut-elle m'indiquer les démarches que le ministère a entrepris sur base des résultats de l'étude ?*
- 4) Madame la Ministre peut-elle m'indiquer le nombre de nouveaux sites potentiels pour décharges pour déchets inertes identifiés par l'étude susmentionnée ?*
- 5) Existe-t-il déjà des projets en cours de planification pour de nouveaux sites pour décharges pour déchets inertes ?*
- 6) Madame la Ministre partage-t-elle le constat qu'il faudra veiller à un équilibre régional quant à la localisation des décharges ? En effet, il semble qu'à l'heure actuelle, de nombreux camions transportant des déchets inertes sont obligés de parcourir des*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

distances importantes car les décharges existantes sont trop éloignées de certains chantiers de construction. »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Max HAHN
Député